

COMMUNIQUE

Gestion dynamique, forte capacité d'investissement, le Port de Dieppe est un acteur majeur de l'économie régionale

Le Comité Syndical du Port de Dieppe s'est réuni mercredi 30 novembre 2016 sous la présidence de Jean-Christophe Lemaire, Vice-Président du Syndicat Mixte du Port de Dieppe. A l'occasion de cette séance, les représentants des collectivités membres du Syndicat Mixte ont examiné les Orientations Budgétaires 2017, adopté plusieurs délibérations sur les tarifs, la base de maintenance du parc éolien en mer Dieppe/Le Tréport, le soutien aux animations et activités associatives mais aussi débattu des projets qui assurent le développement du Port.

Pour Jean-Christophe Lemaire, Vice-Président du Syndicat Mixte du Port de Dieppe : *« Le Port de Dieppe s'inscrit pleinement dans une dynamique de croissance bleue à l'échelle de la Normandie, aux côtés des Ports de Caen, Ouistreham et Cherbourg mais aussi des ports départementaux du Tréport et de Fécamp. Plus de 60 M€ d'investissements sont engagés jusqu'en 2020 pour que le Port de Dieppe demeure une référence en matière de nautisme et de pêche artisanale, un pôle d'excellence pour le transport maritime et les énergies renouvelables. Chaque euro investi nourrit l'économie régionale, développe les emplois et contribue à la réussite des projets d'avenir pour le territoire. »*

Le Port de Dieppe moteur de croissance bleue

Commerce maritime

1.75 million de tonnes de marchandises ont été traitées entre janvier et octobre 2016. L'année 2016 est marquée par l'accroissement des trafics bénéficiant d'opérations de grutage sur le bassin de commerce, avec une hausse importante des importations d'éoliennes - 33 navires pour 31654 tonnes de pièces d'éoliennes contre 23 navires et 10529 tonnes traitées l'an passé à la même époque -. Un résultat qui conforte l'intérêt du Port de Dieppe comme base maritime stratégique au nord de la Seine.

Transmanche au 30 octobre 2016

Le tonnage fret s'élève à 1 333 309 tonnes. La troisième rotation quotidienne mise en place pendant la saison estivale confirme l'intérêt de la ligne avec 361 265 passagers, 123 567 voitures, 13464 « autres véhicules de tourisme » (autocars, caravanes, petites remorques, bicyclettes...). 42085 camions ont emprunté la liaison Dieppe-Newhaven contre 43929. Le nombre de remorques non accompagnées est en forte hausse (7118 contre 5949 au 31 octobre 2015).

La stabilité de l'activité Transmanche souligne l'intérêt de la ligne et l'existence d'une clientèle captive dans un contexte concurrentiel et des conditions de fonctionnement nécessitant toujours plus d'investissements en matière de sûreté et de sécurité. La sécurisation du site demeure une priorité du Syndicat Mixte pour garantir la qualité de service du Transmanche.

Trafics dans l'avant-port et le bassin de Paris au 30 octobre 2016

Les trafics import/export réalisés dans le bassin de Paris sont en hausse avec 162 243 tonnes traitées contre 151 857 tonnes en 2015. Les trafics opérés dans l'avant-port sont en baisse avec 258 875 tonnes contre 315 801 tonnes l'an passé.

- *Graves de Mer* : la production de graves de mer dans l'avant-port demeure fortement impactée par la crise du BTP. 258 615 tonnes ont été débarquées dans l'avant-port contre 315 801 tonnes en 2015 (-18.1%).
- *Graines, huile et tourteaux* : l'export de tourteaux par l'usine SAIPOL enregistre une baisse de 11,5% avec 58893 tonnes contre 66696 tonnes en 2015. L'export d'oléagineux - 51517 tonnes contre 60886 tonnes en 2015 - est en diminution de 15,38%. A noter contrairement à 2015 l'importation de graines de colza à hauteur de 6440 tonnes.
- *Autres trafics avec grutage* : le trafic lié aux pâles d'éoliennes avec 33 navires et 31 654 tonnes traitées en 2016 contre 10529 tonnes en 2015 est en très forte hausse (+200%). Les exportations de bois et de ferraille sont également en hausse, respectivement de + 0.6% et + 21.71%. 1050 tonnes d'engrais ont par ailleurs été débarquées pour l'approvisionnement des coopératives agricoles du secteur.

111 776 tonnes de marchandises ont été grutées sur le bassin de Paris contre 90971 tonnes l'an passé à la même époque.

Le port de Dieppe, partenaire des entreprises, développe une activité commerciale régulière et valorise également la bonne capacité de stockage disponible sur le domaine portuaire. Les redevances perçues par le Syndicat Mixte grâce aux locations de bâtiments et d'espaces dédiés aux entreprises participent à l'autofinancement des investissements.

Pêche au 30 octobre 2016

L'économie maritime locale s'appuie sur une flotte de pêche d'environ 80 navires et se caractérise par sa nature artisanale. Le Syndicat Mixte du Port de Dieppe améliore depuis 10 ans les conditions de travail des professionnels de la mer confrontés à des contraintes toujours plus nombreuses et soutient la pêche côtière normande qui valorise des produits de grande qualité assurant la renommée de la place dieppoise avec un produit phare : la coquille Saint-Jacques.

Au 31 octobre 2016, 791 tonnes de poissons sont passées en criée, chiffre quasi identique à 2015. 1084 tonnes de coquilles Saint-Jacques sont passées en criée, contre 835 tonnes en 2015 (+29.8%). En ce début de campagne de la coquille Saint-Jacques, le prix moyen de la coquille Saint-Jacques en octobre 2016 s'élève à 2,85 € sur 441 tonnes contre 3,36 € en octobre 2015 pour 176 tonnes.

La zone technique, équipée d'un élévateur à bateaux, appréciée des professionnels de la mer et de la réparation navale répond aux besoins de la flottille régionale avec 105 mouvements enregistrés, un chiffre stable comparativement à la fréquentation constatée en 2015 (118). L'espace de vente directe des pêcheurs quai Trudaine, attractif et conforme aux normes sanitaires en vigueur, regroupe une dizaine de professionnels et valorise tout au long de l'année la pêche artisanale et les produits frais de la marée.

Plaisance au 30 octobre 2016

Le Port de plaisance de Dieppe, sans contrainte de marée, offre en cœur de ville tous les services d'un grand port d'attache et de multiples avantages au navigateur de passage.

La fréquentation s'établit à 1926 bateaux visiteurs. Le nombre de nuitées visiteurs - 8453 - est stable par rapport à 2015. Les plaisanciers/visiteurs sont originaires des pays Bas, de France, de Belgique, du Royaume Uni, d'Allemagne, de suède, du Danemark, de Norvège, de Finlande, d'Estonie... La zone technique a accueilli 303 navires de plaisance en 2016 contre 255 l'année précédente, soit 48 grutages de bateaux supplémentaires du fait de la mise en service du port à sec.

Le port à sec, lauréat de l'appel à projets des ports de plaisance exemplaires et en service depuis le mois de novembre 2015 conforte la vocation nautique et touristique de la Normandie. La transformation de la forme de radoub en port à sec - projet unique de préservation du patrimoine maritime et d'innovation technologique en milieu marin permet de stocker 292 bateaux à moteur jusqu'à 7,40m de long. 166 navires à moteur sont d'ores et déjà enregistrés dans le port à sec et 31 plaisanciers sont inscrits sur la liste d'attente. Le Port de Dieppe double ainsi quasiment la capacité d'accueil qui était la sienne en 2007, avec à ce jour 386 emplacements au bassin Ango, 84 au bassin de Paris, 62 au bassin Duquesne et 292 dans le port à sec. 82% des places proposées par le Port de Dieppe disposent d'un accès sans contrainte de marée.

La mixité des activités pêche, plaisance, commerce, l'occupation des terre-pleins et des hangars, davantage de prestations, la diversification des trafics à plus forte valeur ajoutée pour le commerce et la mise en place de la 3^{ème} rotation du Transmanche en 2016 ont généré une hausse générale des recettes d'exploitation sur les différents budgets, à hauteur de 7,201M€, (+4,65%).

Projets d'investissement et travaux en cours

Le Programme Pluriannuel d'investissement du Port de Dieppe engage sur les cinq prochaines années plus de 60 millions d'euros d'opérations structurantes. Les principales opérations, inscrites au Programme Pluriannuel d'investissement 2015/2020, ayant disposé de la participation de la Région Normandie à hauteur de 17,556 M€ sur un montant total de 44,78 M€ de travaux concernant : le confortement des ouvrages fixes, l'acquisition d'une grue mobile pour le commerce, la réalisation de bâtiments portuaires et de voiries, le carénage de la passerelle Transmanche, l'aménagement des espaces autour du port à sec pour le développement des activités nautiques et touristiques, la réfection du brise-lames avec l'aménagement d'un accès

nautique à la mer, l'installation d'une cabine de peinture pour la réparation navale, l'amélioration des conditions de la débarque des produits de la mer avec l'extension de modules froids pour la trieuse, la rénovation de cases de marée quai Gallieni, l'aménagement du quai du Tonkin, l'équipement du quai du Carénage avec les outillages de grutage et de pesée.

L'année 2017 sera marquée par la poursuite de l'effort financier engagé par le Syndicat Mixte et la mise en œuvre de projets programmés dès 2016.

Commerce/Transmanche : des travaux sont prévus pour la construction d'un hangar quai de Norvège avec l'aménagement du terre-plein, l'acquisition de la nouvelle grue mobile 80T et des outillages, les travaux d'aménagement des quais du bassin de Paris et l'équipement électrique d'exploitation des quais. Des travaux de sécurisation du site Transmanche sont prévus pour le renforcement des clôtures et l'installation d'un système de détection et vidéo surveillance.

Les études portent sur les aménagements à réaliser pour la base de maintenance du parc éolien en mer Dieppe-Le Tréport et pour l'accueil des navires de servitude qui interviendront sur les parcs éoliens marins. Des études sont également à prévoir pour le diagnostic des ouvrages métalliques comme la passerelle.

Pêche : des travaux sont prévus pour la remise à niveau de l'élévateur à bateaux à 400 tonnes, la mise en place de bornes d'avitaillement quai du Tonkin, le réaménagement de cases à marée, l'acquisition et le renouvellement d'outillage et d'un nouveau logiciel de vente à la criée. Les études concernent la création d'un bâtiment pour la trieuse.

Plaisance : des travaux sont prévus sur l'atténuateur de houle et pour la consolidation des pieux, le renouvellement de pontons, la forme de radoub (maçonnerie), l'aménagement de l'exutoire des pompes de la forme de radoub. L'acquisition et le renouvellement d'outillage est également programmé. Les études porteront sur la réorganisation du bassin Ango et le renouvellement du système de distribution de carburant mais aussi sur l'aménagement d'une cale de mise à l'eau située sous l'actuel parking près de la jetée Ouest avec la réfection du brise-lames.

Depuis 2007, le Syndicat Mixte a réalisé 60,07 M€ d'investissement face auxquels il convient de mettre en parallèle la collecte de 67,26 M€ de recettes d'exploitation sur la même durée. Depuis dix ans, le Syndicat Mixte du Port de Dieppe assure ses missions d'autorité portuaire et de service public par une mutualisation de ses moyens humains et matériels et des partenariats constructifs avec HAROPA et les ports locaux de la Manche.

La Région Normandie, intégrée aux structures portuaires Ports Normands Associés et Syndicat Mixte du Port de Dieppe, est désormais garante de la cohésion des stratégies de développement du Transmanche, du commerce, de l'éolien offshore mais aussi de la pêche et de la plaisance. Les ports régionaux Ports Normands Associés et Syndicat Mixte du Port de Dieppe ont de fait vocation à mettre en valeur leurs atouts et à renforcer leur coopération à l'échelle pertinente de la Normandie.

Le Port de Dieppe se place résolument dans une dynamique de développement des activités et de croissance bleue privilégiant partenariats et coopérations avec l'ensemble des ports normands.

La stratégie portuaire et maritime régionale conduit en particulier le Port de Dieppe à rechercher des coopérations avec les ports départementaux Le Tréport et Fécamp, compte tenu des intérêts très partagés dans les secteurs prioritaires de la pêche, de l'éolien en mer et du nautisme. Avec le soutien des collectivités - au premier rang desquelles la Région -, des partenaires économiques et de l'Union Européenne, le Syndicat Mixte du Port de Dieppe d'une ambition portuaire régionale.

Ouvrages : travaux de confortement des quais et des ouvrages fixes, le programme de voirie, l'opération de dévasage et de gros entretien des portes de l'écluse Amiral Rolland, la réfection du tablier du pont Ango, l'extension de la gendarmerie maritime, les interventions sur les bâtiments, l'acquisition des outillages, le ponton lourd du remorqueur.

Les études porteront essentiellement sur les aménagements urbains autour du port à sec pour l'installation de professionnels du nautisme et le pont Colbert.

Pont Colbert

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Port de Dieppe, après avoir pris connaissance de l'étude comparative menée par le bureau d'études ISM « *entre la solution de remplacement du Pont Colbert et les solutions de rénovation à l'identique ou de rénovation-modernisation au regard notamment d'une inscription ou d'un classement de l'ouvrage au titre des monuments historiques* », a décidé d'interrompre le projet de remplacement du pont Colbert et de réorienter l'opération vers une solution de rénovation en intégrant la question de l'automatisation du système hydraulique à eau douce.

Jean-Christophe Lemaire, Vice-Président du SMPD a souligné la fonctionnalité et le caractère exceptionnel de cet outillage stratégique, tant pour les activités portuaires que pour la circulation routière et précisé les objectifs à garantir pour l'exploitation du port et à atteindre dans les domaines social, patrimonial, environnemental et en matière économique :

- Exploitation : garantir la fonctionnalité, la fiabilité, la robustesse et la pérennité de l'ouvrage, la sécurité pour la circulation et la manoeuvre. Le Port met en avant plusieurs enjeux :
 - Le gabarit pour la circulation automobile et les transports en commun, les transports doux et les piétons mais aussi le trafic maritime lié au port à sec et à l'usage de la carpeinte ;
 - L'automatisation des manoeuvres du pont avec commandes déportées (manoeuvre 24/24) constitue un objectif primordial pour le SMPD qui a réalisé l'opération de centralisation des commandes sur l'ensemble des ouvrages mobiles.
- Social : suppression du travail éprouvant en horaire décalé du rythme de la marée pour les pontiers avec un nouveau rythme en 12/12 grâce à la centralisation des commandes.
- Patrimonial : mise en valeur d'une technique industrielle.
- Environnemental : dépollution du pont Colbert et impact le plus faible possible sur les travaux.
- Economique : réduction des coûts de maintenance de l'ouvrage, limitation des difficultés pour les usagers et le commerce pendant les travaux, financement des travaux en cohérence avec la durée de vie de l'ouvrage.

L'étude réalisée par le bureau d'études ISM compare les deux scénarii de rénovation.

Le coût estimé du scénario de rénovation à l'identique s'élève à 7,9 M€. S'agissant de la restauration/rénovation d'équipements anciens, cette solution représente un défi technique qui consisterait à conserver les actionneurs et les vannes de commande actuels tout en garantissant un fonctionnement automatisé du système hydraulique à eau.

Le coût estimé du scénario de rénovation/modernisation s'élève à 9,1 M€. Cette solution, plus ouverte, constitue un compromis permettant la mise en valeur patrimoniale tout en garantissant une performance acceptable. Le système hydraulique à eau douce pourrait être remplacé par un système hydraulique à l'huile entièrement compatible avec l'automatisation de la manœuvre.

Les scénarii de rénovation présentent un coût de 30 à 35 % plus faible que les estimations pour le remplacement du pont. Ce critère reste cependant à apprécier au regard de la durée de vie prévisionnelle de l'ouvrage, 40 ans pour la rénovation et 100 ans pour l'ouvrage neuf. La durée prévisionnelle des travaux avec arrêt de la circulation est indiquée comme similaire à savoir 5 mois entre les différentes solutions, la rénovation pouvant néanmoins présenter un risque d'aléas beaucoup plus important.

Le Syndicat Mixte du Port de Dieppe et la Région Normandie privilégient la solution « *rénovation avec modernisation* » du pont Colbert, plus souple et plus ouverte, assurant la mise en valeur patrimoniale de l'ouvrage tout en garantissant une performance acceptable.

Le Comité Syndical a pris acte de la décision favorable de la Commission Régionale du Patrimoine et des Sites (CRPS), réunie le 29 novembre, visant à engager la procédure d'inscription du pont Colbert à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

Le Syndicat Mixte du Port de Dieppe, garant du développement des activités maritimes, a décidé de lancer les études de faisabilité de rénovation du tablier et d'automatisation du système de manœuvre hydraulique à eau douce, afin de fournir aux collectivités composant le Syndicat Mixte tous les éléments techniques et financiers utiles qui leur permettront de rendre ultérieurement un avis dans le cadre d'une éventuelle procédure de classement du pont Colbert au titre des monuments historiques.

Orientations pour la création d'une base de maintenance pour l'éolien en mer

Les pouvoirs publics français ont le 3 juin 2014 retenu le Consortium GDF SUEZ Eoliennes en Mer Dieppe/Le Tréport pour réaliser un parc éolien en mer au large de Dieppe et Le Tréport d'une capacité installée totale de 500 MW.

Dans ce cadre, le port de Dieppe a été identifié comme potentiellement en capacité de répondre aux besoins liés aux activités d'exploitation et de maintenance exprimés par ADWEN et EMDT, sous réserve que puissent être définis et convenus les aménagements à réaliser et les conditions de mise à disposition des infrastructures concernées permettant d'envisager l'implantation par les industriels d'une base d'exploitation-maintenance sur le port de Dieppe.

Une étude de faisabilité technico-économique doit être réalisée dans le but de valider ou d'invalidé certaines options à ce jour envisageables et en considération des résultats de ce développement.

La zone dédiée étant soumise aux dispositions régissant les Installations Portuaires – IP - (clôtures, accès sécurisé...), les services du Syndicat Mixte du Port de Dieppe ont établi plusieurs scénarii suivant le besoin exprimé par ADWEN et EMDT pour l'implantation de la base de maintenance, à savoir :

- 850 m² de surface de stockage ;
- 900 m² de bureaux ;
- 1000 m² de hangar ;
- 2 grues fixes de 5 tonnes ;
- 1 ponton pouvant accueillir 3 navires de 27m par 13m ayant un tirant d'eau de l'ordre de 2m80.

Les emplacements étudiés sont contraints par la nécessité de permettre le mouvement des navires sans contrainte de marée. La proposition initiale de réaliser le stationnement des navires dans le bassin Ango sur un ponton aménagé à proximité du brise houle a été finalement écartée compte tenu des contraintes plus fortes d'insertion de la base de maintenance dans le tissu urbain. Trois sites sont étudiés : quai de la Somme, quai Guynemer, dans l'avant-port.

Un protocole d'accord a été conclu entre le SMPD, ADWEN et EMDT afin d'approfondir d'ici le mois de février 2017 les solutions à mettre en œuvre pour la réalisation de la base de maintenance éolien en mer sur le port de Dieppe.